

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : 2-Butanone

FDS-nombre : 000000020451

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : butanone; méthyléthylcétone

No.-Index : 606-002-00-3

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119457290-43

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|                                                          |                                                                                                |                                                                                        |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Société                                                  | Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH<br>Wunstorfer Straße 40<br>30926 Seelze<br>Allemagne | Honeywell International, Inc.<br>115 Tabor Road<br>Morris Plains, NJ 07950-2546<br>USA |
| Téléphone                                                | : (49) 5137-999 0                                                                              |                                                                                        |
| Téléfax                                                  | : (49) 5137-999 123                                                                            |                                                                                        |
| Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: | : PMTEU Product Stewardship:<br>SafetyDataSheet@Honeywell.com                                  |                                                                                        |

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225  
H319  
H336  
EUH066

Liquide et vapeurs très inflammables.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
L'exposition répétée peut provoquer  
dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

P260  
  
P280  
  
P304 + P340  
  
P305 + P351 + P338  
  
P308 + P313

Ne pas respirer les poussières/ fumées/  
gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
Porter des gants de protection/ un  
équipement de protection des yeux/ du  
visage.  
EN CAS D'INHALATION: transporter la  
personne à l'extérieur et la maintenir  
dans une position où elle peut  
confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES  
YEUX: rincer avec précaution à l'eau  
pendant plusieurs minutes. Enlever les  
lentilles de contact si la victime en porte  
et si elles peuvent être facilement  
enlevées. Continuer à rincer.  
EN CAS d'exposition prouvée ou  
suspectée: consulter un médecin.

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

### 2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

| Nom Chimique                   | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement<br>REACH<br>No.-CE | Classification 1272/2008                                              | Concentration | Remarques |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------|-----------|
| butanone;<br>méthyléthylcétone | 78-93-3<br>606-002-00-3<br>01-2119457290-43<br>201-159-0              | Flam. Liq. 2; H225<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 3; H336<br>EUH066 | 100 %         | 1*        |

1\* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

#### Contact avec les yeux:

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

*Ingestion:*

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):

oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante.

*Mesures d'hygiène:*

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                  | Base / Valeur      | Valeur / Type d'exposition | Facteur de dépassement | Remarques                      |
|-----------------------------|--------------------|----------------------------|------------------------|--------------------------------|
| butanone; méthyléthylcétone | INRS (FR) SKIN_DES |                            |                        | Peut être absorbé par la peau. |
| butanone; méthyléthylcétone | INRS (FR) VLE      | 900 mg/m3<br>300 ppm       |                        | Règlement impératif (VRC)      |
| butanone; méthyléthylcétone | INRS (FR) VME      | 600 mg/m3<br>200 ppm       |                        | Règlement impératif (VRC)      |
| butanone; méthyléthylcétone | EU ELV STEL        | 900 mg/m3<br>300 ppm       |                        | Indicatif                      |
| butanone; méthyléthylcétone | EU ELV TWA         | 600 mg/m3<br>200 ppm       |                        | Indicatif                      |

SKIN\_DES - Désignation de la peau :

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

VM - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

STEL - Valeur limite à courte terme

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

#### Valeurs DNEL/PNEC

| Composant                   | Utilisation finale/incidence                   | Durée d'exposition | Valeur         | Voies d'exposition   | Remarques |
|-----------------------------|------------------------------------------------|--------------------|----------------|----------------------|-----------|
| butanone; méthyléthylcétone | Travailleurs / Long terme - effets systémiques |                    | 600 mg/m3      | Inhalation           |           |
| butanone; méthyléthylcétone | Travailleurs / Long terme - effets systémiques |                    | 1161mg/kg bw/d | Contact avec la peau |           |

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

|                                |                                                           |  |                  |                         |  |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------|--|------------------|-------------------------|--|
| butanone;<br>méthyléthylcétone | Consommateu<br>rs / Long<br>terme - effets<br>systémiques |  | 106 mg/m3        | Inhalation              |  |
| butanone;<br>méthyléthylcétone | Consommateu<br>rs / Long<br>terme - effets<br>systémiques |  | 412mg/kg<br>bw/d | Contact avec la<br>peau |  |
| butanone;<br>méthyléthylcétone | Consommateu<br>rs / Long<br>terme - effets<br>systémiques |  | 31mg/kg<br>bw/d  | Ingestion               |  |

| Composant                   | Compartiment de l'environnement /<br>Valeur    | Remarques |
|-----------------------------|------------------------------------------------|-----------|
| butanone; méthyléthylcétone | Eau douce: 55,8 mg/l                           |           |
| butanone; méthyléthylcétone | Eau de mer: 55,8 mg/l                          |           |
| butanone; méthyléthylcétone | Station de traitement des eaux usées: 709 mg/l |           |
| butanone; méthyléthylcétone | Sédiment d'eau douce: 284,7 mg/kg dw           |           |
| butanone; méthyléthylcétone | Sédiment marin: 284,7 mg/kg dw                 |           |
| butanone; méthyléthylcétone | Sol: 22,5 mg/kg dw                             |           |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.  
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

#### Équipement de protection individuelle

*Protection respiratoire:*

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

*Protection des mains:*

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 240 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

*Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

*Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| Forme                         | : liquide     |
| Couleur                       | : incolore    |
| Odeur                         | : de solvant  |
| poids moléculaire             | : 72,11 g/mol |
| Point/intervalle de fusion    | : -87 °C      |
| Point/intervalle d'ébullition | : 79 - 81 °C  |
| Point d'éclair                | : -4 °C       |



## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

Méthode: coupelle fermée

Température  
d'inflammation : 515 °C  
Limite d'explosivité,  
inférieure : 1,8 % (v)  
Limite d'explosivité,  
supérieure : 11,5 % (v)  
Pression de vapeur : 101 hPa  
à 20 °C

Densité : env. 0,805 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C

Viscosité, dynamique : 0,423 mPa.s  
à 15 °C

pH : donnée non disponible

Hydrosolubilité : env. 290 g/l  
à 20 °C

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow 0,26

### 9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 2.193 mg/kg

Méthode: OECD 423

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

DL50

Espèce: Lapin

Valeur: > 8.050 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

*Toxicité aiguë par inhalation:*

donnée non disponible

*Irritation de la peau:*

Espèce: Lapin

Résultat: Non irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Irritation des yeux:*

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

Buehler Test

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: non sensibilisant

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

*Toxicité à dose répétée:*

Espèce: Rat

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

Voie d'application: Inhalation  
Durée d'exposition: 90 jr  
NOAEL: 5014 ppm  
Méthode: OCDE Ligne directrice 413  
Note: Toxicité subchronique

*Cancérogénicité:*  
Note: donnée non disponible

*Mutagénicité sur les cellules germinales:*  
Méthode d'Essai: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Type de cellule: Cellule de lymphome chez la souris  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Méthode d'Essai: Test de Ames  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Méthode d'Essai: Test du micronoyau  
Espèce: Souris  
Méthode: OCDE Ligne directrice 474  
Résultat: négatif

*Toxicité pour la reproduction:*  
Method: OCDE Ligne directrice 414  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation  
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 1.002 ppm  
Tératogénicité: NOAEC: 1.002 ppm

*Danger par aspiration:*  
N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Autres informations:*  
Le solvant dessèche la peau.  
L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.  
Irritant pour les voies respiratoires.

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

### *Toxicité pour le poisson:*

CL50

Essai en statique

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Valeur: 2.993 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

### *Toxicité des plantes aquatiques:*

CE50

Taux de croissance

Espèce: Selenastrum capricornutum (algue verte)

Valeur: 1.972 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### *Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50

Immobilisation

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 308 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50

Essai en statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 68 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### *Biodégradabilité:*

Biodégradation: 98 %

Durée d'exposition: 28 jr

Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE 301 D

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### *Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

#### *Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

#### *Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

|                                   |   |                   |
|-----------------------------------|---|-------------------|
| UN Numéro                         | : | 1193              |
| Description des marchandises      | : | ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE |
| Classe                            | : | 3                 |
| Groupe d'emballage                | : | II                |
| Code de classification            | : | F1                |
| Numéro d'identification du danger | : | 33                |
| Étiquettes ADR/RID                | : | 3                 |
| Dangereux pour l'environnement    | : | non               |

### IATA

|                 |   |                     |
|-----------------|---|---------------------|
| UN Numéro       | : | 1193                |
| Description des | : | Ethyl methyl ketone |

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

marchandises

Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes de danger : 3

### IMDG

UN Numéro : 1193  
Description des marchandises : ETHYL METHYL KETONE  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes de danger : 3  
No EMS Numéro : F-E, S-D  
Polluant marin : non

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base                                                                         | Valeur                                            | Remarques |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|
| Directive 2012/18/CE<br>Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES<br>INFLAMMABLES | Amount 1: 5.000.000 kg<br>Amount 2: 50.000.000 kg |           |

| Base                                        | Valeur | Remarques                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) |        | Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1$ % (w/w) ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57). |

### Centre de contrôle de poison

| Pays     | Numéro de téléphone |
|----------|---------------------|
| Autriche | +4314064343         |
| Belgique | 070 245245          |
| Bulgarie | (+)35929154233      |
| Croatie  | (+3851)23-48-342    |

| Pays          | Numéro de téléphone         |
|---------------|-----------------------------|
| Liechtenstein | n'est disponible            |
| Lituanie      | +370532362052               |
| Luxembourg    | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta         | n'est disponible            |

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

|                    |                              |
|--------------------|------------------------------|
| Chypre             | n'est disponible             |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark           | 82121212                     |
| Estonie            | 16662; (+372)6269390         |
| Finlande           | 9471977                      |
| France             | +33(0)145425959              |
| Grèce              | n'est disponible             |
| Hongrie            | (+36-80)201-199              |
| Islande            | 5432222                      |
| Irlande            | +353(1)8092166               |
| Italie             | +39 0649906140               |
| Allemagne          | Berlin : 030/19240           |
|                    | Bonn : 0228/19240            |
|                    | Erfurt : 0361/730730         |
|                    | Fribourg : 0761/19240        |
|                    | Göttingen : 0551/19240       |
|                    | Homburg : 06841/19240        |
|                    | Mainz : 06131/19240          |
|                    | Munich : 089/19240           |
| Lettonie           | +37167042473                 |

|                  |                                             |
|------------------|---------------------------------------------|
| Pays-Bas         | 030-2748888                                 |
| Norvège          | 22591300                                    |
| Pologne          | n'est disponible                            |
| Portugal         | 808250143                                   |
| Roumanie         | n'est disponible                            |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                           |
| Slovénie         | n'est disponible                            |
| Espagne          | +34915620420                                |
| Suède            | 112 (begär<br>Giftinformation);+46104566786 |
| Suisse           | 145                                         |
| Royaume Uni      | n'est disponible                            |

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances  
(LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

|                             |   |        |                                                                          |
|-----------------------------|---|--------|--------------------------------------------------------------------------|
| butanone; méthyléthylcétone | : | H225   | Liquide et vapeurs très inflammables.                                    |
|                             |   | H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.                                 |
|                             |   | H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                   |
|                             |   | EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

#### Abréviations :

CE Communauté Européenne  
CAS Chemical Abstracts Service  
DNEL Derived no effect level  
PNEC Predicted no effect level  
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance  
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.



## 2-Butanone

33407-2.5L

Version 1.4

Date de révision  
07.03.2019

---

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

---